



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 janvier 2026  
Convocation du : 15 janvier 2026  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt six, le vingt trois janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Hugues QUESTE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Philippe CATTOIRE pouvoir à Sylvie GUSTIN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Catherine DE PARIS, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Cristiane DELESTREZ pouvoir à Laurent DERONNE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Céline LEROUX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Valérie PRINGUEZ

DE26\_009

**FINANCES**  
**COMMÉMORATION 11 NOVEMBRE**  
**TARIFICATION REPAS**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Chaque année, le service Protocole organise un repas à la suite des cérémonies officielles commémoratives du 11 novembre. Ce repas à destination des adhérents des associations d'anciens combattants est un moment de convivialité particulièrement apprécié.

A la demande du Service de Gestion Comptable, il convient de prendre une délibération pour fixer les tarifs 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le coût total du repas des anciens combattants, de minorer le prix du repas pour les épouses, concubines ou veuves d'anciens combattants sociétaires, et de proposer le tarif négocié pour les accompagnant(e)s.

Voici la grille tarifaire proposée :

|                                                               |          |
|---------------------------------------------------------------|----------|
| Anciens combattants                                           | Gratuité |
| Épouses, concubines, veuves d'anciens combattants sociétaires | 25 €     |
| Accompagnant(e)s                                              | 38 €     |

Les crédits ont été inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De valider la grille tarifaire.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Valérie PRINGUEZ**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**